



ADOPTION RÈGLEMENT NO 04-2016/56-2009-1 – MODIFIANT NO RÈGLEMENT 56-2009
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES
D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

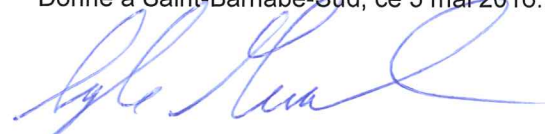
PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro **04-2016/56-2009-1** modifiant numéro de règlement 56-2009, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	s/o
Adoption du règlement :	3 mai 2016
Avis public d'adoption du règlement :	5 mai 2016

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 5 mai 2016.

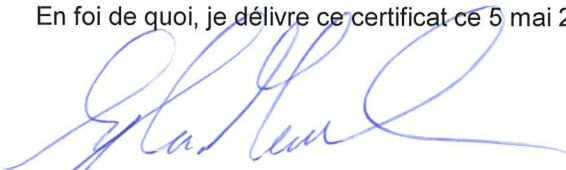


Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 16 mars 2016.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 5 mai 2016.



Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud | Journal municipal | Site internet